

LA DEMARCHE

« TERRITOIRES 100% INCLUSIFS »

EN SEINE-SAINT-DENIS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans la suite de la dynamique « Réponse accompagnée pour tous », le Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre en charge des personnes handicapées a lancé en 2018, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « Territoires 100% inclusifs »**. Cette démarche vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie de la personne en situation de handicap, afin de lutter contre les ruptures de parcours et de favoriser son inclusion dans tous les domaines de la vie. De ce fait, elle s'adresse à tous les acteurs (Etat, collectivités locales, établissements et services médico-sociaux, acteurs économiques...) et aux personnes en situation de handicap. Cette large mobilisation ambitionne de promouvoir une représentation non excluante et non stigmatisante du handicap, tout en luttant contre les barrières à la pleine participation sociale des personnes en situation de handicap.

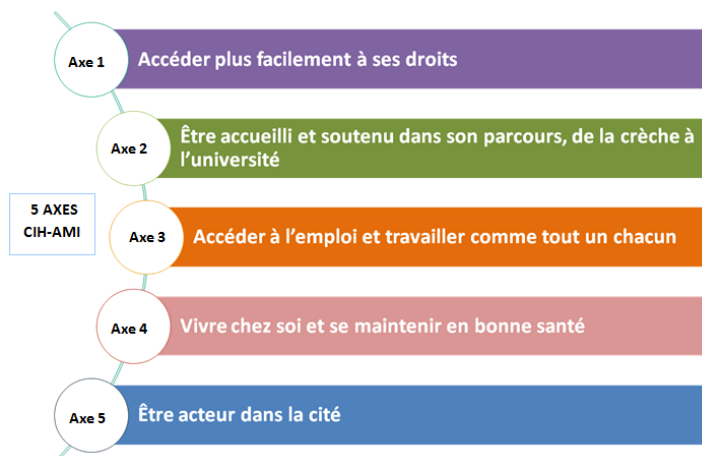
Dans cette perspective, **la démarche « Territoires 100% inclusifs » repositionne la personne en situation de handicap au cœur de son parcours et de son projet de vie tout en lui redonnant sa place dans la cité.**

Cette démarche « Territoires 100% inclusifs » qui a vocation à être généralisée sur tout le territoire national, sera d'abord expérimentée dans certains Départements, selon cinq axes définis par le Comité Interministériel du Handicap (CIH) le 20 septembre 2017, à savoir :

Dans le cadre de cette expérimentation, plusieurs territoires pilotes ont été sélectionnés, dont la Seine-Saint-Denis, le premier Département d'Ile-de-France à s'engager dans cette démarche.

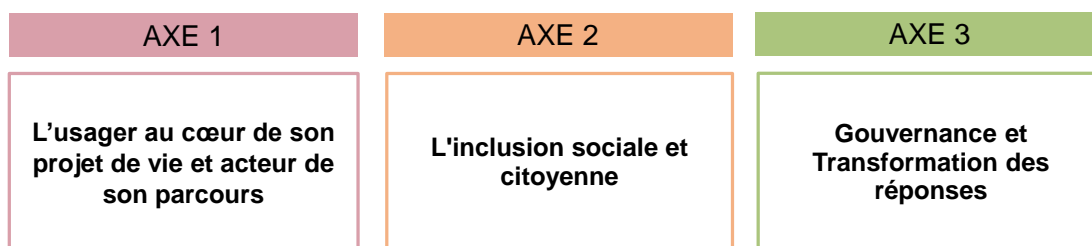
Cette démarche permet au Département d'être reconnu en tant que territoire 100% inclusif. Cette reconnaissance permet de bénéficier entre autres de :

- La valorisation de la démarche engagée ;
- L'association privilégiée aux chantiers nationaux ;
- L'identification d'interlocuteurs nationaux privilégiés sur certains chantiers ;
- L'appui de chaque ministère et des services déconcentrés sur le terrain, notamment par l'intermédiaire des hauts fonctionnaires au handicap ;
- L'engagement des interlocuteurs nationaux à rechercher des possibilités de souplesses et de dérogations (en termes de cadre juridique, de modalités de financement...) à partir des besoins exprimés.



LA DÉMARCHE « TERRITOIRES 100% INCLUSIFS » EN SEINE-SAINT-DENIS

Inscrit dans la dynamique d'une société inclusive, le Département de la Seine-Saint-Denis a fait le choix d'articuler la démarche « Territoires 100% inclusifs » avec le Schéma Autonomie et Inclusion, en cours d'élaboration. Les axes stratégiques de ce schéma, décrits ci-dessous, sont en adéquation avec l'AMI « Territoires 100 % inclusifs » :



L'articulation de cet AMI et du Schéma Autonomie s'inscrit aussi dans la logique de territorialisation de l'action sociale et médicosociale départementale qui nécessite des évolutions au regard du contexte territorial et des besoins en pleine évolution.

Bien que le territoire départemental constitue l'échelle d'expérimentation de la démarche, **une déclinaison à l'échelle infra-départementale est prévue** sur les territoires de deux villes pilotes, à savoir Bondy et La Courneuve qui témoignent d'un engagement politique fort et partenarial pour une société plus inclusive.

L'expérimentation de la démarche sera pilotée conjointement par le Département et ses partenaires qui ont contribué à l'élaboration de la feuille de route de l'AMI « Territoires 100% inclusifs ». Il s'agit entre autres de l'Agence régionale de santé, de la Direction Départementale de la Cohésion sociale, de l'Education nationale et des deux villes pilotes, Bondy et La Courneuve.

QUELS ACTEURS, POUR QUELS TYPES D' ACTIONS EN SEINE-SAINT-DENIS ?

Au-delà de l'approche médico-sociale dont le Département est chef de file, c'est l'ensemble des dimensions de la vie sociale qui doit être pris en compte dans un objectif de promotion de la citoyenneté et d'accessibilité universelle. Ainsi, la petite enfance, l'éducation, l'emploi, le logement, la mobilité, le sport, la culture et les loisirs sont autant de champs à intégrer dans une politique 100% inclusive. En effet, **l'un des pré-requis de l'inclusion est le décloisonnement entre les différents acteurs**. Aussi, à l'image du courrier de mobilisation, envoyé au premier trimestre 2019 aux villes de Seine-Saint-Denis, une large invitation est lancée aux personnes en situation de handicap, aux associations, aux acteurs socio-économiques, etc afin qu'ils se joignent à la

démarche. Une société inclusive est le fruit de la contribution de tous les acteurs dans leurs champs de compétences respectifs afin de garantir à tous une pleine participation sociale. En d'autres termes, **chaque acteur pourra proposer et contribuer à cette démarche**.

Au regard des enjeux d'inclusion et d'autonomie et du périmètre de la démarche (tous les domaines de la vie), la participation de tous à cette démarche permettra d'assurer une meilleure coordination visant à une meilleure continuité de parcours des personnes en situation de handicap. Vos idées et vos propositions de projets sont donc les bienvenues.

Première action du Département dans le cadre de la démarche « Territoires 100 % inclusifs » : l'expérimentation de l'application « I Wheel share »

Le Département finance l'expérimentation de l'application « I Wheel share » sur les Villes de Bondy et La Courneuve, les deux villes pilotes. Cette application permet à une personne en situation de handicap d'avoir une connaissance de l'offre accessible dans les différents domaines de la vie (loisirs, emploi, sports etc...) sur son lieu de vie et en fonction de son/ses handicaps. La personne en situation de handicap peut suggérer sur l'application des pistes d'amélioration de l'offre, selon son expérience (expertise d'usage).

Cette application cible principalement les personnes en situation de handicap (tous types de handicap) mais également toutes personnes sensibilisées aux difficultés de mobilité (les parents avec poussette ou encore les voyageurs avec valises, etc). Elle est également accessible aux non-voyants.

Cette expérimentation mobilisera d'une part, des usagers, via un groupe d'utilisateurs sur les deux villes pilotes, et d'autre part les acteurs de l'offre (villes, associations, acteurs socio-économiques, etc). La contribution de ces acteurs permet de sensibiliser au handicap et à l'accessibilité universelle et constitue un premier pas vers une société plus inclusive.



« L'inclusion est un enjeu collectif et nécessite une volonté collective sociale, politique, économique... et une mobilisation effective de tous afin de faire tomber les barrières empêchant la pleine participation sociale de la personne en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie. Tous les domaines de la vie sont donc concernés par l'enjeu de l'inclusion : l'école, la formation, l'emploi, la santé, les loisirs, les sports ... L'engagement du Département dans la démarche « Territoires 100% inclusifs » confirme la volonté de ne laisser aucune personne au bord du chemin en raison de son handicap et/ou de sa perte d'autonomie. » **Magalie Thibaut, Vice-présidente chargée de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.**

Faire de la Seine-Saint-Denis un territoire 100 % inclusif, c'est l'affaire de tous !

Contacts

Référent : Raymond MENDY

Service des personnes handicapées (SPH). Tel : 01 43 93 85 75

DPAPH, Immeuble Verdi - 8 à 22 rue du Chemin Vert - 93000 BOBIGNY